

Décision n° 2010-1207
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 9 novembre 2010
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société 118 218 Le Numéro
(numéros de la forme 118 XYZ)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société 118 218 Le Numéro (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-2253 en date du 18 août 2006) ;

Vu la décision n° 05-0585 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 23 juin 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Le Numéro France ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le changement de dénomination sociale de la société « Le Numéro France » en « 118 218 Le Numéro » enregistré par courrier le 16 août 2006 ;

Vu les demandes de la société 118 218 Le Numéro, en date des 16 septembre et 14 octobre 2010, reçues les 20 septembre et 18 octobre 2010, sollicitant la restitution du numéro à six chiffres 118 075 ;

Vu le courrier de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 23 septembre 2010 ;

Après en avoir délibéré le 9 novembre 2010 ;

.../...

Décide :

Article 1er – A compter du 31 décembre 2010, la décision n° 05-0585 en date du 23 juin 2005 susvisée, attribuant le numéro à six chiffres 118 075 à la société Le Numéro France (Siren : 478 343 080), est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société 118 218 Le Numéro.

Fait à Paris, le 9 novembre 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI